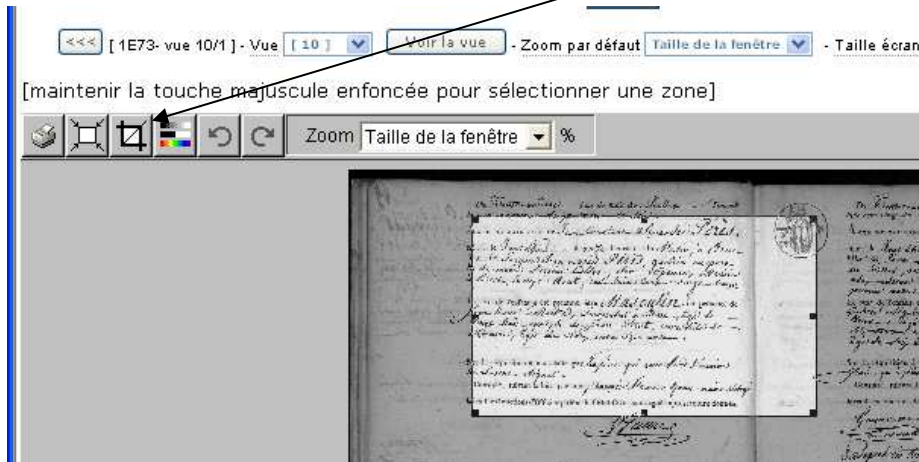


Impression des actes numérisés

Une fois votre acte trouvé, pour obtenir une copie, vous cliquez sur l'onglet qui vous permet d'obtenir le cadre pour découper l'acte, vous l'ajustez sur l'acte désiré.



En re cliquant sur la même touche, vous obtenez la découpe de l'acte. Il suffit alors de cliquer sur l'onglet 'imprimante' et choisir le format 'paysage' pour imprimer votre acte sur un format A4. L'impression est paramétrée selon le zoom utilisé. Un zoom à 50% permet en général, une impression de qualité.

